

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs tenue à son siège social situé au 55, rue Court, Granby, mardi 17 juin 2014, à 18 h.

## **I. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET APPEL NOMINAL**

**Madame France Choinière présidente, ouvre la séance et constate le quorum.**

**Sont présents, mesdames et messieurs les commissaires :**

France Choinière	présidente
Pierre Lavoie	vice-président

Georgette Beauregard Boivin  
Patrick Carrier  
Michel Landry  
Chantal Vallières Brodeur  
Guy Vincent

Danny Aubin	commissaire parent au primaire
Valérie Banville	commissaire parent au secondaire

**Aucun absent.**

**Sont également présents :**

André Messier	directeur général
Eric Racine	directeur général adjoint
Ghislain Boutin	directeur général adjoint Ressources financières et Ressources matérielles
Katherine Plante	directrice, Service du secrétariat général et des archives

08CEI314-047

## **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Danny Aubin et appuyé par monsieur Pierre Lavoie :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

## **3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX**

08CEI314-048

### **3.1 SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 27 MAI 2014**

Il est proposé par monsieur Guy Vincent et appuyé par monsieur Danny Aubin :

**D'ADOPTER** avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 mai 2014 tel que déposé.

Adopté à l'unanimité.

## **4. QUESTIONS DÉCOULANT DE PROCÈS-VERBAUX**

### **4.1 SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 27 MAI 2014**

Aucun suivi.

5. **RÈGLEMENT 3.2 – SITUATION ET ACTIVITÉS FINANCIÈRES**

08CE1314-049

5.1 **SERVICE DE MESSAGERIE POUR TOUS LES ÉTABLISSEMENTS**

**CONSIDÉRANT** les besoins de services de messagerie pour tous les établissements de la Commission scolaire;

**CONSIDÉRANT** la fin du contrat actuel au 30 juin 2014;

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres public fait, l'ouverture des soumissions et l'analyse de ces dernières par le Service des ressources matérielles;

Il est proposé par monsieur Michel Landry et appuyé par monsieur Guy Vincent :

**D'OCTROYER** un contrat de service de messagerie pour tous les établissements de la Commission scolaire, pour une période de 3 ans comme suit :

**Budget d'opérations 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017**

SERVICE	ENTREPRENEUR	CONTRAT (avant taxes)
Tous les établissements Service de messagerie Début du contrat : 1 <sup>er</sup> juillet 2014 Fin du contrat : 30 juin 2017	9104-9833 Québec inc. (La Livraison Indépendante) de Granby	120 988,00 \$
		2014-2015 40 332,67 \$
		2015-2016 40 332,67 \$
		2016-2017 40 332,67 \$

**POUR : 5**

**CONTRE : 1**

**ABSENCE : 0**

Adopté à la majorité.

08CE1314-050

5.2 **TRAVAUX BLOCS SANITAIRES POUR L'ÉCOLE ST-MARC**

**CONSIDÉRANT** la nécessité de faire la réfection du bloc sanitaire en raison de sa désuétude et la mise à niveau nécessaire;

**CONSIDÉRANT** la disponibilité de la mesure 50690 « Maintien du bâtiment »;

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres public fait, l'ouverture, l'analyse des soumissions par le professionnel concerné et la recommandation;

Il est proposé par monsieur Michel Landry et appuyé par madame Georgette Beauregard Boivin :

**D'OCTROYER** le contrat de construction pour la réalisation du projet faisant l'objet d'allocations spécifiques du MELS dans le cadre de la mesure 50690 « Maintien du bâtiment » tel qu'il appert au tableau ci-bas:

**Pour la mesure 50690 « Maintien du bâtiment » 2012-2013**

TRAVAUX	ENTREPRENEUR	CONTRAT (avant taxes)
015 - École Saint-Marc Travaux blocs sanitaires Début des travaux : 23 juin 2014 Fin des travaux : 22 août 2014	Construction Écho inc. de Granby	236 767,00 \$

Adopté à l'unanimité.

### 5.3 SERVICE DE CONTENEURS ET DE CUEILLETTE DE REBUTS

08CE1314-051

#### 5.3.1 SECTEUR HAUTE-YAMASKA

**CONSIDÉRANT** les besoins de services de location de conteneurs et de cueillette de rebuts pour les établissements de la Commission scolaire pour le secteur Haute-Yamaska;

**CONSIDÉRANT** la fin du contrat actuel au 30 juin 2014;

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres public fait, l'ouverture des soumissions et l'analyse de ces dernières par le Service des ressources matérielles;

Il est proposé par monsieur Pierre Lavoie et appuyé par monsieur Patrick Carrier :

**D'OCTROYER** un contrat de location de conteneurs et de cueillette de rebuts pour le secteur Haute-Yamaska - pour une période de 3 ans comme suit :

#### Budget d'opérations 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017

SERVICE	ENTREPRENEUR	CONTRAT (avant taxes)
Secteur Haute-Yamaska Service de conteneurs et de cueillette de rebuts Début des travaux : 1 <sup>er</sup> juillet 2014 Fin des travaux : 30 juin 2017	Services Matrec de Boucherville	179 169,80 \$
		2014-2015 58 254,75 \$
		2015-2016 59 711,17 \$
		2016-2017 61 203,87 \$

Adopté à l'unanimité.

08CE1314-052

#### 5.3.2 SECTEUR BROME-MISSISQUOI

**CONSIDÉRANT** les besoins de services de location de conteneurs et de cueillette de rebuts pour les établissements de la Commission scolaire pour le secteur Brome-Missisquoi;

**CONSIDÉRANT** la fin du contrat actuel au 30 juin 2014;

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres public fait, l'ouverture des soumissions et l'analyse de ces dernières par le Service des ressources matérielles;

Il est proposé par madame Georgette Beauregard Boivin et appuyé par monsieur Michel Landry :

**D'OCTROYER** un contrat de location de conteneurs et de cueillette de rebuts pour le secteur Brome-Missisquoi - pour une période de 3 ans comme suit :

#### Budget d'opérations 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017

SERVICE	ENTREPRENEUR	CONTRAT (avant taxes)
Secteur Brome-Missisquoi Service de conteneurs et de cueillette de rebuts Début des travaux : 1 <sup>er</sup> juillet 2014 Fin des travaux : 30 juin 2017	Récupération 2000 inc. de Cowansville	87 878,00 \$
		2014-2015 28 714,40 \$
		2015-2016 29 288,90 \$
		2016-2017 29 874,70 \$

**POUR : 5**

**CONTRE : 1**

**ABSTENTION : 0**

Adopté à la majorité.

**Madame Chantal Vallières Brodeur arrive à 18 h 12.**

08CE1314-053

**5.4 EMPRUNT – PROGRAMME « ACCEPTATION DESJARDINS »**

**CONSIDÉRANT** que la Commission scolaire du Val-des-Cerfs a accepté le 27 avril 1998 une offre de service de la Caisse Desjardins de Granby;

**CONSIDÉRANT** que la Commission scolaire désire se prévaloir, dans le cadre des autorisations d'emprunt du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, des modalités de financement de la Caisse centrale Desjardins mentionnées dans l'offre;

Il est proposé par madame Georgette Beauregard Boivin et appuyé par monsieur Guy Vincent :

**QUE** l'Institution soit et elle est, par les présentes, autorisée à emprunter de la Caisse centrale une somme n'excédant pas les limites établies par toute autorisation gouvernementale requise aux termes des lois régissant l'Institution, y compris les autorisations d'emprunt émises en sa faveur par le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, ou toute législation modifiant ou remplaçant celles-ci sous forme d'Acceptations Desjardins émises dans le cadre du programme Acceptations Desjardins, le tout conformément aux termes et conditions d'une convention à intervenir entre l'Institution et la Caisse centrale (la « **Convention** »), dont un exemplaire a été soumis à la présente séance.

**QUE** le projet de convention soumis à la présente séance soit et il est, par les présentes, approuvé avec tels amendements, suppression et ajouts qui, de l'avis des personnes qui signeront la Convention peuvent y être requis, l'approbation de ces personnes étant prouvée de façon concluante par la signature de la Convention de la manière prévue au paragraphe 10 des présentes.

**QU'**aux fins de constater chacun des tirages effectués auprès de la Caisse centrale, l'Institution soit et elle est, par les présentes, dûment autorisée à créer, émettre et vendre des lettres de dépôt régies par la *Loi sur les lettres et billets de dépôt* (Canada), acceptées sans condition par la Caisse centrale et admissibles à la négociation conformément aux Règles du Service de compensation des titres d'emprunt de la Caisse canadienne de dépôt de valeurs, limitée, le tout suivant les termes et conditions prévus à la Convention.

**QUE** la nomination de la Caisse centrale à titre d'agent émetteur des Acceptations Desjardins est par les présentes approuvée de même que la forme et teneur des Acceptations Desjardins telles que prévues à la Convention.

**QUE** le paiement par l'Institution des frais d'estampillage et de tout autre honoraire payable à la Caisse centrale pour chaque tirage d'Acceptations Desjardins est par les présentes approuvé.

**QUE** la signature et la livraison, pour et au nom de l'Institution, des Acceptations Desjardins conformément aux dispositions énoncées à la Convention, sont par les présentes approuvées.

**QUE** l'Institution mandate et autorise irrévocablement la Caisse centrale à poser tous les gestes nécessaires ou utiles afin que les Acceptations Desjardins émises conformément à la Convention soient admissibles à la négociation conformément aux Règles du Service de compensation des titres d'emprunt de la Caisse canadienne de dépôt de valeurs, limitée, et à signer en son nom et pour son compte tout document nécessaire ou utile afin de donner plein effet à cette négociation.

**QUE** le directeur général de la Caisse centrale Desjardins et le premier vice-président, Trésorerie Mouvement, ou tout autre dirigeant du Prêteur que ces derniers pourront désigner de temps à autre à cette fin, soient et ils sont, par les présentes, autorisés et requis, pour et au nom de l'Institution, de signer par fac-similé de signature chaque Acceptation Desjardins.

**QUE** la nomination de la Caisse centrale à titre d'agent payeur des Acceptations Desjardins suivant les dispositions prévues à la Convention est, par les présentes, approuvée.

**QUE** l'un des dirigeants suivants, soit le directeur général ou le directeur général adjoint du service des ressources financières et des ressources matérielles ou le directeur adjoint du service des ressources financières est par les présentes autorisé à signer, pour et au nom de l'Institution, la Convention de même que tout certificat, document et écrit qui peuvent être jugés nécessaires, utiles ou opportun aux fins des présentes, à fournir tous les renseignements nécessaires et à poser tout geste qu'il jugera nécessaire, utile ou opportun afin de donner effet à la présente résolution incluant, sans limiter la généralité de ce qui précède, à transmettre à la Caisse centrale, pour et au nom de l'Institution, les instructions requises aux fins de l'émission des Acceptations Desjardins.

Accepté à l'unanimité.

08CE1314-054

**5.5 REMPLACEMENT DE DRAINS FRANÇAIS PHASE I POUR LES ÉCOLES CURE-A-PETIT ET DU PHÉNIX, PAVILLON STE-MARIE**

**CONSIDÉRANT** la nécessité de faire la réfection des drains français en raison de sa désuétude et la mise à niveau nécessaire;

**CONSIDÉRANT** la disponibilité de la mesure 50690 « Maintien du bâtiment »;

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres public fait, l'ouverture, l'analyse des soumissions par le Service des ressources matérielles et la recommandation;

Il est proposé par monsieur Patrick Carrier et appuyé par madame Chantal Vallières Brodeur :

**D'OCTROYER** le contrat de construction pour la réalisation du projet faisant l'objet d'allocations spécifiques du MELS dans le cadre de la mesure 50690 « Maintien du bâtiment » tel qu'il appert au tableau ci-bas:

**Pour la mesure 50690 « Maintien du bâtiment » 2012-2013**

<b>TRAVAUX</b>	<b>ENTREPRENEUR</b>	<b>CONTRAT (avant taxes)</b>
042 - École Curé-A.-Petit 018 - Du Phénix, pavillon Ste-Marie Remplacement de drains français Phase I Début des travaux : 30 juin 2014 Fin des travaux : 15 août 2014	Excavation François Robert inc. de l'Ange-Gardien	188 400,00 \$

Adopté à l'unanimité.

08CE1314-055

**5.6 SERVICES PROFESSIONNELS – CHARGÉ DE PROJETS**

**CONSIDÉRANT** la nécessité pour le Service des ressources matérielles et financières de s'adjoindre les services d'un maximum de deux (2) chargés de projets;

**CONSIDÉRANT** que le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) permet, à même les enveloppes d'investissement, de s'adjoindre des services professionnels pour une valeur maximale de 4% pour les chargés de projets;

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres fondé sur le niveau minimal de qualité et le prix le plus bas, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics* et les règlements en découlant sur les contrats de service;

**CONSIDÉRANT** l'analyse effectuée par le Service des ressources matérielles et financières;

Il est proposé par monsieur Pierre Lavoie et appuyé par madame Georgette Beauregard Boivin :

**D'AUTORISER** l'adjudication de contrats de service professionnels pour des chargés de projets, pour un terme maximum de 26 semaines, à l'entreprise Génipro au montant de 63 770 \$ avant taxes, conformément aux modalités définies dans les documents d'appel d'offres;

**D'AUTORISER** l'adjudication de contrats de service professionnels pour des chargés de projets, pour un terme maximum de 26 semaines, à l'entreprise M3P au montant de 59 237 \$ avant taxes, conformément aux modalités définies dans les documents d'appel d'offres.

**DE MANDATER** le Directeur général adjoint des ressources financières et matérielles pour signer tous documents en découlant pour et au nom de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs.

Travaux avec chargés de projets :

Corriger la fenestration et la réfection de la toiture et salle de toilettes	Ave Maria	500 000 \$
Réfection de la dalle de béton du gymnase	Ave Maria	190 000 \$
Éclairage efficace	Massey-Vanier	500 000 \$
Réfection de toiture	Massey-Vanier	700 000 \$
Mise aux normes tour d'eau (géothermie)	Joseph-Hermas Leclerc	510 000 \$
Mesure APH (ascenseurs)	Joseph-Poitevin	250 000 \$
Mise en conformité (RBQ) et (APH)	Diverses écoles	450 000 \$
Réfection système de ventilation	Massey-Vanier	400 000 \$

**POUR : 6**

**CONTRE : 1**

**ABSTENTION : 0**

Adopté à la majorité.

#### **6. CONSENTEMENT MUTUEL**

Nil.

#### **7. COMMUNICATION ET APPUI**

Nil.

#### **8. AUTO-ÉVALUATION**

*En quoi les décisions prises ce soir auront-elles un impact sur l'apprentissage des élèves?*

Nil.

08CE1314-056

#### **9. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, il est proposé par monsieur Danny Aubin et appuyé par monsieur Patrick Carrier :

**DE LEVER** la séance à 18 h 17.

Adopté à l'unanimité.

\_\_\_\_\_  
Présidente

"

"

"

"

"

"

"

\_\_\_\_\_  
Secrétaire générale

"

"

"

"

"

"

"